

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Kariane Dompierre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6d7836689eb178d5208e21e7>

Date d'obtention : 2022-10-03 20:27:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Remplir un protocole avec la personne qui dénonce, la personne qui envoie la photo, la personne qui reçoit la photo.
2. On regarde s'il y a des volontés malveillantes.
3. Appel la police.

Si la situation ne requiert pas la police, on confisque le cellulaire pour le remettre à la police. Ce sont les policiers qui prendront en charge le protocole Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut être rapide pour éviter la propagation des photos. Nous devons aussi prendre le temps de bien remplir la déclaration.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La troisième étape lorsqu'il faut se questionner pour bien réaliser l'intervention.